



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 61173

## Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite à nouveau attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Mme Ingrid Betancourt, enlevée le 23 février 2002, et sur les milliers d'otages retenus en Colombie. Il lui demande de bien vouloir indiquer à la représentation nationale quelle mesure la France pourrait entreprendre afin de favoriser la libération de notre compatriote et soutenir les actions à caractère humanitaire qui seraient susceptibles d'amener le gouvernement colombien à rechercher la voie d'un règlement acceptable du conflit et ainsi sortir de l'enlèvement actuel.

## Texte de la réponse

La séquestration prolongée de personnes par les guérillas est l'un des aspects les plus dramatiques du conflit colombien. Le Gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique des enlèvements et sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Il reste en particulier mobilisé en vue d'obtenir la libération de notre compatriote Ingrid Betancourt, séquestrée depuis plus de trois longues années par la principale guérilla colombienne, les FARC. Le président Uribe, dont la France soutient les efforts pour rétablir l'autorité de l'État dans son pays, connaît toute l'importance que les autorités françaises attachent à cette affaire. Il sait qu'elles appuient la conclusion d'un accord à caractère humanitaire qui permettrait la libération des personnes séquestrées, dont Mme Ingrid Betancourt, en échange de celle de membres des FARC emprisonnés. Il revient aux parties concernées de trouver les conditions d'un tel accord, avec l'aide éventuelle de l'Église catholique et de la communauté internationale. La France exprime sa disponibilité à aider les Colombiens dans cette voie. Elle espère une issue favorable qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches et qui pourrait également être le signe d'une volonté de s'engager enfin sur la voie d'une solution négociée du conflit colombien. Le peuple colombien appuie, dans sa majorité, la politique de fermeté à l'égard des actions de la guérilla. Mais aucune solution durable au conflit ne pourra être trouvée sans la négociation d'accords permettant la réinsertion des membres des groupes armés illégaux dans la société colombienne. L'accord humanitaire que la France appelle de ses vœux serait un pas dans cette direction.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Gaubert](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61173

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 2005, page 2858

**Réponse publiée le** : 3 mai 2005, page 4525